

Faculté de Lettres et Langues Université de Poitiers

[#]

Règlement des Examens

Il appartient à chaque étudiant de prendre connaissance des textes organisant ses études. Les modalités de contrôle des connaissances de chaque formation précisent pour chaque matière les modes d'évaluation, les coefficients et tous les détails indispensables au déroulement des études.

CHARTE DES EXAMENS

Ce texte validé par le Conseil d'administration de l'établissement établit les principes d'organisation et de validation des examens applicables à l'ensemble des formations dispensées à l'Université de Poitiers. Toutes les composantes universitaires ou unités de formation et de recherche (UFR) appliquent cette charte.

[Charte des examens \[PDF - 604 Ko\]](#) [

http://ll.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/charte-exam-definitive-cfvu17092015_1474953287537-pdf?INLINE=FALSE]

RÈGLEMENT DES EXAMENS

Ce texte découlant de la charte des examens de l'université précise l'organisation de vos enseignements au sein de l'UFR Lettres et Langues.

[Règlement des examens 2016-2017 \[PDF - 1 Mo\]](#) [

http://ll.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/reglement-des-examens-ufr-l-l-2016_1498480296378-pdf?INLINE=FALSE]

[Règlement des examens 2017-2018 \[PDF - 1 Mo\]](#) [

http://ll.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/reglement-des-examens-ufr-l-l-2017_1505394743539-pdf?INLINE=FALSE]



Les modalités de contrôle des connaissances ou MCC

sont indispensables pour appréhender votre formation : [lien vers les MCC](#) [

[scolarite-et-examens/modalites-de-contrôle-des-connaissances-mcc/](/scolarite-et-examens/modalites-de-contrôle-des-connaissances-mcc/)] en vigueur

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr